



TARIFS ANNUELS

MODALITES de PAIEMENTS 2024/2025

1 - FRAIS DE DOSSIER (non remboursables)

INSCRIPTION : 80€

RE-INSCRIPTION : 50€

*Encaissés à réception du dossier.

2 - COUT DE FORMATION EN FONCTION DU REGIME DE L'ELEVE

Les tarifs appliqués sont indiqués ci-dessous. Chaque année, les tarifs sont adaptés aux besoins du budget qui est voté par le Conseil d'Administration et sont affichés. Le tarif annuel tient compte des jours ouvrés déduction faite des vacances scolaires et des périodes de stage.

	Coût Annuel	Coût Mensuel
DEMI-PENSION**	1960€	196.00€
INTERNAT**	3150€	315.00€

** dont 700€ de participation des familles

- Contribution administrative : 95€/an (Assurance accident de travail, responsabilité civile scolaire et extrascolaire, forfait correspondance...)
- Une réduction de 25% est appliquée sur les frais de scolarité à partir de deux enfants scolarisés dans l'établissement.

3 - AUTRES FRAIS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE FACTURE

- Certains déplacements organisés dans le cadre des cours, d'un voyage scolaire ou d'une action professionnelle.
- Les dégradations causées.

4 - FACTURATION ET REGLEMENTS

Votre facture mensuelle à échéance le 10 de chaque mois (de septembre à juin inclus) sera disponible sur votre espace Ecole Directe. Nous vous remercions de bien vouloir consulter régulièrement votre compte dès que vos accès vous auront été transmis.

Pour tout autre moyen de paiement (autre que le prélèvement), 5€ de frais de gestion seront ajoutés mensuellement à votre règlement. Pour les règlements par chèque, merci de les mettre à l'ordre du LEAP LESTONNAC.

La contribution administrative (95€/an) est à verser impérativement avec le dossier d'inscription.

Arrivée en cours d'année : la facturation sera calculée au prorata temporis. Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

Départ en cours d'année : tout mois commencé reste dû dans son intégralité.

Tout règlement impayé sera obligatoirement à régulariser avant la fin du mois en cours. Veillez à vous assurer de l'approvisionnement de votre compte car toute opération refusée, entrainera des frais bancaires que nous serons obligés de répercuter (9.90€/opération).

Changement de régime : un entretien préalable avec le chef d'établissement est obligatoire. Le changement interviendra à la fin du trimestre (1er décembre, 1er mars).